

Barème pour la correction des rapports de stage

Le barème des rapports de stage comporte deux parties, une partie sur 4 points qui tient compte de la visite effectuée par l'enseignant, une partie sur 16 points sur le rapport en soit.

La visite / 4 points

Ponctualité / assiduité	/1
Intérêt / investissement	/2
Politesse / communication	/1

Le rapport de stage / 16 points

Présentation soignée <ul style="list-style-type: none">• page de garde / remerciements• sommaire• soin, mise en page, illustrations	/3
Correction de la langue <ul style="list-style-type: none">• orthographe et syntaxe• vocabulaire adéquat	/3
Construction du rapport <ul style="list-style-type: none">• présentation précise de l'entreprise• présentation des différents métiers*• présentation détaillée d'un métier (fiche-métier)• compte-rendu des activités quotidiennes du stagiaire	/7 /1 /1 /1 /4
Conclusion <ul style="list-style-type: none">• ressenti, impressions de l'élève (le tout argumenté)• conclusion sur l'orientation et sa scolarité	/3

**Dans le cas d'une entreprise où il n'y a qu'un seul métier représenté (TPE, artisan), ce point est reversé à la fiche-métier qui sera alors /2 points.*